

Nanterre, le 26 mai 2020

Le Président de l'Université Paris Nanterre
A

**Mesdames et Messieurs les représentants des usagers
titulaires du Conseil académique**

Appel à candidatures pour l'élection du/de la vice-président·e étudiant·e

Il est procédé à un appel à candidatures pour le siège de vice-président·e étudiant·e du Conseil académique. **Le scrutin sera organisé début juillet 2020.**

• NOMINATION DU-DE LA VICE-PRESIDENT·E ETUDIANT·E DU CONSEIL ACADEMIQUE :

Le·la vice-président·e est élu·e par le Conseil académique en formation plénière parmi les 4 représentant·e·s des doctorant·e·s de la commission de la recherche et les 16 représentant·e·s des étudiant·e·s de la commission de la formation et de la vie universitaire.

Il ou elle est élu·e à la majorité absolue des membres présents ou représentés au premier tour et à la majorité des suffrages exprimés au tour suivant. En cas d'égalité des suffrages à l'issue du second tour, la désignation a lieu par tirage au sort.

Son mandat expire à l'échéance des mandats des représentant·e·s des usagers élu·e·s au Conseil académique et est renouvelable une fois.

• ATTRIBUTIONS DU-DE LA VICE-PRESIDENT·E ETUDIANT·E DU CONSEIL ACADEMIQUE :

Le·la vice-président·e étudiant·e est chargé·e d'animer les questions de vie étudiante en lien avec le centre régional des œuvres universitaires et scolaires et les services de l'université plus particulièrement en charge de la vie étudiante. Il·elle contribue au sein de l'université à la réflexion relative aux questions de vie étudiante concernant les perspectives liées aux conditions de vie et d'études, à la santé, aux pratiques sportives, à l'action culturelle des étudiant·e·s. Il·elle rend compte de son action au moins annuellement au Conseil académique.

Le·la vice-président·e étudiant·e peut être invité·e à l'ensemble des commissions statutaires.

Les candidatures devront être envoyées au plus tard le :

Vendredi 12 juin 2020 à 16h00

- Soit par dépôt en main propre, sur rendez-vous exclusivement, contre récépissé au SAJI (7^e étage, Bâtiment Pierre Grappin, Université Paris Nanterre, 200 avenue de la République, 92001 Nanterre Cedex). Ce dépôt se fera dans le respect des règles et consignes sanitaires en vigueur dans l'établissement. Pour prendre rendez-vous, les candidats devront contacter le SAJI à l'adresse suivante election@liste.parisnanterre.fr. Il sera tenu compte des dates et horaires d'ouverture du bâtiment Pierre Grappin tels que fixées par arrêté. Compte-tenu des modalités d'organisation du travail liées à la situation sanitaire et afin notamment de permettre aux agents concernés d'organiser leurs déplacements sur site, les candidats devront impérativement anticiper les dates et horaires de clôture des dépôts de candidatures pour prendre contact auprès du SAJI.

- Soit envoyées par courrier à l'adresse suivante (le cachet de la Poste faisant foi), envoi doublé d'un mail (election@liste.parisnanterre.fr) :

**Service des Affaires Juridiques et Institutionnelles
(Bâtiment Pierre Grappin (B) - Bureau B706 – 7^{ème} étage)
200, avenue de République - 92001 NANTERRE CEDEX**

Le dépôt des candidatures est obligatoire. Aucune candidature ne pourra être déposée postérieurement à cette date. Les candidatures devront obligatoirement être établies sur des formulaires fournis par l'administration.

**Le Président de l'université
Jean-François BALAUDE**

PIÈCE JOINTE : formulaire de candidature individuelle